



## R.P.N. : Conditions de travail et impact sur la santé des salariés de l'Institution

Réunion du 18 mai 2010.

L'UCANSS a rappelé les engagements pris par l'employeur suite à la demande conjointe de 2 organisations syndicales, dont la CFTC : inscription au programme de négociation 2010 du thème « santé et sécurité au travail », d'une part, et « réalisation d'un diagnostic national sur les conditions de travail et leur impact sur la santé des salariés » sur la base d'une approche concertée avec les organisations syndicales, d'autre part.

L'Ucanss souligne l'adhésion à cette démarche des Caisses Nationales et de l'appui d'un expert de l'Institution en l'occurrence de celui d'un ingénieur conseil DRP.

Le but de ce groupe est d'arrêter les orientations pour élaborer un cahier des charges et définir des objectifs.

L'élaboration de ce diagnostic est de disposer d'une base de dialogue avec les partenaires sociaux, ce qui suppose la création d'un consensus sur la méthode. Pour ce faire, il faut s'appuyer sur l'objectivité et l'expertise d'un prestataire. Plusieurs étapes pourraient être proposées :

### ETAPE 1 :

- a) Sélectionner un panel d'organismes représentatifs ; le choix retenu pourrait se faire sur environ 8% des organismes (8 CAF, 6 URSSAF, 8 CPAM, 2 CRAM, 1 DRSM) soit au total 25 organismes en corrélation avec des critères de taille, de situation géographique, en phase ou non de réorganisations, de niveau de performance haute ou moindre.

Afin de ne pas faire redondance, il est proposé d'exclure les organismes ayant déjà réalisé un diagnostic.

- b) Faire un zoom sur les facteurs d'évolution suivants :

- L'évolution des méthodes de travail : pilotage par processus, développement des normes et des standards de pratiques, gestion de l'information.
- L'organisation du travail : plate forme de service, dématérialisation, rôle du management dans l'accompagnement des changements d'organisation du travail.
- Les réorganisations d'organismes : fusions, mutualisations.
- Les modalités de pilotage.
- L'individualisation des objectifs et leurs impacts sur les relations interpersonnelles, professionnelles.
- Les évolutions des systèmes informatiques.
- La reconnaissance, le développement de carrière, l'accélération du rythme des réformes législatives et organisationnelles.
- L'environnement de travail.

**POSITION CFTC** : Nous nous félicitons de la prise en compte par l'employeur de problématiques maintes fois dénoncées par notre organisation syndicale et de la reprise de thématiques proposées par la CFTC lors de réunions avec les caisses nationales.

Toutefois, la CFTC souhaite élargir les propositions faites et demande que soient intégrés certains paramètres : adéquation charges /ressources, problématique des métiers et enfin l'information aux salariés.

Nous insistons sur l'urgence de certaines situations et, si nous ne sommes pas opposés à

un volet prévention sur le moyen ou long terme, nous souhaitons, cependant, que des solutions soient apportées par des actions ciblées sur des problématiques urgentes. Par ailleurs, pour la CFTC, il semble intéressant de s'appuyer sur des documents existants dans les organismes (rapport médecin du travail, bilans sociaux,) et d'associer à la démarche le médecin du travail et les CHSCT. Nous demandons que soit intégrée dans le panel au moins une UGECAM.

**REPONSES DE L'EMPLOYEUR** : L'Ucanss confirme l'intention de l'employeur de cibler des actions sur 2 niveaux : national et local.

L'employeur met en garde les organisations syndicales sur les risques de dispersion qui serait néfastes à l'efficacité.

A cet effet, il ne souhaite pas intégrer une UGECAM. Il n'exclut pas la proposition de s'appuyer sur des actions réalisées, et prend acte de certaines demandes : relation avec le public, évolution compte tenu des missions, mobilités fonctionnelles, gestion d'information. Sur la problématique charges/ressources affectées, il sera plus nuancé et il ne souhaite pas un débat stérile axé sur le bien fondé des COG, mais il voudrait davantage s'orienter sur le ressenti des salariés, le ratio des effectifs à prendre en compte.

**Démarche préconisée** :

Réalisation d'un pré diagnostic dont l'objectif est d'identifier les facteurs de tension liés aux conditions de travail et les impacts qu'ils peuvent avoir sur la santé des salariés, le prestataire choisi devra proposer des outils ad hoc. L'employeur pense qu'il faudra hiérarchiser les thèmes, déterminer des indicateurs car nous sommes dans une approche organisationnelle et collective.

Les organisations syndicales auront la restitution des informations et pourront être partie prenante du projet.

Celui-ci ne pouvant aboutir qu'avec une adhésion des partenaires.

Le calendrier sera très serré et la CFTC demande au vu de situations urgentes que l'employeur mette en œuvre des actions rapides. Nous prenons acte de la décision de ne pas associer les UGECAM au panel mais demandons que leurs problématiques soient prises en considération sous une autre forme.

La prochaine réunion permettra l'élaboration du cahier des charges en vu du choix du prestataire.

BD/CP/JMC